

**Notes de séance
de la Commission d'établissement de Béthusy
lundi 14 septembre 2015 de 19h30 à 21h30
Salle Edouard Payot**

Parents :	Carmen Chabloz Vessaz , Najat Kadib Aït Lakoul , Fabien Kupferschmid
Professionnels :	Jean-François Borgeaud (directeur), Nicole Hoffmann-Pochon , Sabina Mettraux , Jörg Sieber , Thierry Borel
Organisation :	Bénédicte Bondolfi , Robert Ochoa (démissionnaire), Nadia Carnal
Autorités politiques :	Henri Klunge
Excusés / absents :	Gaëlle Lapique , Nicolas Deriaz (président ad interim, démissionnaire), Luis Oliveira , Caroline Tani , Pierre-Alain Verheyen

Préambule

M. Nicolas Deriaz, président ad intérim, a fini son mandat à la fin juin vu que son enfant a quitté Béthusy. Un flou s'est donc installé et seule la date de la séance a été fixée. Aussi, en l'absence de président, M. Thierry Borel se propose de diriger la séance.

Après un rapide tour de table, un ordre du jour est constitué.

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance et adoption du PV du 18.05.2015
2. Démission de M. Robert Ochoa / Admission Mme Nadia Carnal
 - a. Présentation de l'activité de Mme N. Carnal au sein de la Maison de quartier de Chailly (MQC)
3. Retour sur la «visite de l'établissement par les membres de la commission aux futurs parents et élèves de 7^e» (Mme N. Hoffmann-Pochon)
4. Point de situation de l'infirmière scolaire (Mme N. Hoffmann-Pochon)
5. Point de situation sur la rentrée scolaire 2015 (M. Th. Borel)
6. Projet d'une future réflexion : «Réorganisation de deux demi-journées fériés accordées par le canton» (M. Th. Borel)
7. Réorganisation et fonctionnement de la CE (tous)
8. Divers



Deuxième partie

1. Ouverture de la séance et adoption du procès-verbal du 18 mai 2015

Le PV de la séance du 18 mai 2014 est adopté avec de vifs remerciements à Mme S. Mettraux qui l'a rédigé puis envoyé avec la date de cette séance.

2. Démission de M. Robert Ochoa/ Admission Mme Nadia Carnal

M. Ochoa ne s'occupe plus du secteur adolescent à la Maison de quartier de Chailly, raison pour laquelle il démissionne et sera remplacé par Mme Nadia Carnal.

Après 5 ans passés à la CE de Béthusy, M. R. Ochoa fait un bilan positif de son expérience. Il y a découvert le monde de l'école dans sa structure, dans son fonctionnement logistique et son environnement matériel. Il a dû, lorsqu'il était secrétaire de la CE, écouter tous les intervenants et constater que chacun avait des choses à dire. Par son métier d'animateur, il a ainsi pu créer de liens et développer des projets avec des enseignantes.

De son passage, il retiendra que « l'école [...] est un pilier essentiel de notre société » et dit avoir eu beaucoup de plaisir à y participer et à discuter des thèmes proposés par tous ses membres.

Nous le remercions chaleureusement de sa présence au sein de la CE et lui souhaitons le meilleur pour la suite. Vu l'organisation un peu chaotique de cette séance, un apéritif de départ sera organisé ultérieurement.

a) *Présentation de l'activité de Mme N. Carnal au sein de la Maison de quartier de Chailly (MQC)*

Mme N. Carnal est animatrice à la MQC depuis 2014 et a repris le secteur adolescent de la manière suivante :

Mercredi après-midi : programme d'activité avec les 12-15 ans

Accueil le vendredi soir

1 jeudi sur 2, accueil des filles

L'accueil est libre et les activités sont construites en fonction des désirs des adolescents. La fréquentation est très variable (entre 0 et 30) et dépend entre autre de la météo.

Sinon, la MQC, c'est divers cours tout au long de l'année scolaire, de l'accueil libre pour les enfants, adolescents et les familles durant les vacances et ainsi que des spectacles. Au niveau de la MQC, c'est environ 100 activités par semaine, ce qui représente un passage d'environ 1'000 personnes.

3. Retour sur la «visite de l'établissement par les membres de la commission aux futurs parents et élèves de 7^e» (Mme N. Hoffmann-Pochon)

Cette visite suscite toujours autant d'intérêt. Deux questions sont essentiellement ressorties :

- L'organisation des devoirs surveillés : les parents ont été voir sur le site internet de la Ville la page de Béthusy et n'ont pas bien compris à quel moment inscrire leurs enfants (à midi, le soir) et à quel moment ils allaient recevoir les formulaires d'inscription.
- Les horaires de la cafétéria, à savoir à partir de quel jour est-ce que l'enfant peut s'y rendre pour manger.



Mme Hoffmann propose que ce soit clairement précisé sur le site que la cafétéria est ouverte dès le 1^{er} jour de la rentrée scolaire.

En somme, le souci des parents est celui de la garde des enfants, surtout pendant la 1^{ère} semaine.

Mme Chassot Vessaz qui a participé en tant que parents dit que c'est un plus pour les enfants et que cela les a apaisés. Par contre, elle a fait remarquer un autre point peu clair. Sur la convocation envoyée aux parents, rien n'est mentionné sur la possibilité des parents d'accompagner les enfants dans l'Aula. M. Borgeaud précise que le discours est réservé uniquement aux élèves. Une note à ce sujet pourrait alors être glissée en même temps que le courrier informant de la visite.

Autrement, un autre point à améliorer serait d'informer le concierge de notre présence et ceci par écrit (mail) avec des indications claires sur nos besoins (par exemple tables à disposition).

4. Point de situation de l'infirmière scolaire (Mme N. Hoffmann-Pochon)

Petit rappel de la situation. Au printemps dernier, le service de la santé a dû se réorganiser. Par manque de moyens financiers, certaines infirmières ont été mutées ailleurs. Or, actuellement, la personne qui devait prendre en charge les élèves de Béthusy à 100% est en congé maladie et sa remplaçante ne travaille qu'à 60%. Ceci pose des problèmes de gestion. Les enseignants ne savent et ne peuvent pas gérer un élève et laisser le reste de la classe seul quand l'infirmière n'est pas là. Le report sur le secrétariat n'est pas non plus adéquat.

Pour les cas compliqués (crise d'angoisse par exemple), M. J. Sieber dit que personnellement, si l'infirmière ne peut pas intervenir rapidement, il faudrait appeler une ambulance.

Mme Hoffmann et Mme Kadib Aït Lakoul ont déjà essayé de soulever le problème devant le Conseil d'Etablissements car parents et enseignants sont inquiets de cette situation. Malheureusement, ce problème n'est pas uniquement lié à l'école.

M. Klunge propose d'écrire une question aux politiques, cosignées par Mme Lapique si elle est d'accord. Cela permettrait de mettre le problème à jour. La Commission est d'accord avec cette proposition car un postulat ou une pétition prendraient trop de temps.

M. Borel propose un intitulé «La redistribution des infirmières dans les établissements pose problème, qu'en est-il ?». Mme Hoffman, Mme Mettraux et Mme Bondolfi s'organiseront pour rédiger un petit préambule de la situation puis poser 1-2 questions qu'elles remettront par la suite à M. Klunge.

5. Point de situation sur la rentrée scolaire 2015 (M. Th. Borel)

Comme M. Borgeaud n'est pas encore arrivé de sa séance avec les parents de 8H, c'est M. Borel, doyen, qui nous fait un point de la situation.

La rentrée scolaire 2015 compte 887 élèves répartis en 47 classes. Dans l'ensemble, la rentrée est calme et tout se déroule normalement. Il note toutefois deux changements :

- a) Cette année, contrairement aux précédentes, il n'y a que 3 classes de 9VP au lieu de 4. Cette baisse est due à la réorganisation géographique des enfants en provenance de Forel ou Savigny. De nouveaux bâtiments scolaires ont été construits pour accueillir ces enfants dans leur région. Les élèves de ces endroits allaient plus facilement en VP. A l'avenir, Béthusy accueillera aussi moins d'élèves habitant Vers-chez-les-Blancs et Montblesson, lesquels iront à Isabelle-de-Montolieu.



Un autre facteur a joué un rôle, les anciennes 8^{ème} H avait un quota d'enfants moins élevé, dont deux classes spéciales d'accueil. Les élèves de ces classes vont rarement en VP.

Tout ceci a donc posé problème dans l'organisation des options.

- b) Le nouveau règlement a été introduit et donné aux élèves. Les nouveautés se situaient au niveau du périmètre de l'école qui a été clairement défini et ce qu'on appelle le temps scolaire. Dans la pratique, cela ne change rien à la vie quotidienne !

6. Projet d'une future réflexion : «Réorganisation de deux demi-journées fériés accordées par le canton» (M. Th. Borel)

Selon la LEO, le département fixe les vacances. Ajouté à celles-ci, les conseils d'établissement peuvent accorder au maximum deux demi-journées de congé. A Lausanne actuellement, il s'agit du 1^{er} mai.

Comme la CE est une voix consultative, M. Th. Borel demande une réflexion autour de ces deux demi-journées de congé. Il suggère de remplacer le 1^{er} mai par le mercredi matin précédant le jeudi de l'Ascension (1^{ère} demi-journée) et le vendredi après-midi juste avant les vacances de Noël. Avec cette proposition, les jours seraient forcément pris, il n'y aurait aucun risque que le 1^{er} mai tombe sur un week-end.

M. J. Sieber s'interroge sur le fait que ce serait un «pavé dans le mare». L'idée serait de susciter la réflexion au niveau de l'école. Cela pourra faire l'objet d'un point pour une prochaine séance où nous serons plus nombreux. Dans l'intervalle, chacun est invité à se renseigner sur le sujet.

7. Réorganisation et fonctionnement de la CE (tous)

Un tour de table est organisé. Un mécontentement général en ressort dû à des dysfonctionnements.

Depuis le départ de M. Nicolas Deriaz, plus personne n'est aux « commandes » d'où une mauvaise gestion (convocation à cette séance par un membre non habilité, aucun OJ, ...).

Mauvaise communication : tout d'abord au sein de la Ville des changements ont lieu et l'information sur les personnes de contact n'a pas été transmise. On ne savait plus à qui s'adresser. Ensuite, les changements à l'intérieur de la CE ont aussi porté à conséquences vu qu'on aurait dû mieux communiquer entre nous afin d'anticiper le départ de M. Deriaz.

Le temps passé en dehors des CE, comme par exemple pour la rédaction des PV, qui n'est pas rémunéré.

M- J.-F Borgeaud qui est arrivé entre temps, dit ne pas devoir intervenir dans ce tour de table car ce n'est pas l'école qui doit le faire. Il précise aussi que la caisse de la CE à CHF 1'000.00 à disposition chaque année et qu'elle pourrait être utilisée pour un bon pour défrayer celui qui prend le PV. Cette mention sera proposée lorsqu'on sera plus nombreux pour voter.



Aussi, vu que le problème principal est celui qu'il manque une personne à la présidence et une autre à la vice-présidence, il est urgent de prendre une décision pour l'avenir. Il apparaît clairement qu'à ce poste, seul un membre du quart parental ou du quart associatif peut être élu. Vu qu'il n'y a qu'une représentante du quart associatif, un tour de table est fait auprès de chaque parent présent.

Après réflexion et dans le but de trouver une solution rapidement, M. F. Kupferschmid se propose de prendre la présidence et Mme B. Bondolfi la vice-présidence. Ils sont tous les deux nommés ad intérim et la décision finale sera entérinée à la prochaine séance.

8. Divers

Mme C. Chasso Vessaz demande si un parent pourrait encore participer à la CE. Le 6 octobre 2015 aura lieu la réunion des 7H et il est proposé d'y présenter la CE.

M. J.-F. Borgeaud informera des changements de présidence à la Ville.

La prochaine séance est agendée au **lundi 18 janvier 2016 à 19h30 à la salle Payot.**

21h40 : fin de la séance. Merci à M. Th. Borel de l'avoir présidée.

SEPS/14.01.2016/ms